

Bel effet d'annonce !

[communiqué de presse du Ministère](#)

Ce communiqué vraisemblablement rédigé hier, a été adressé à toutes les agences de presse bien avant l'ouverture de la réunion.

A 17h 30 les représentants des organisations syndicales étaient toujours en discussion au ministère.

18h 00 – fin de la réunion – 7 organisations syndicales sur 8 (la CFDT a quitté la table) ont refusé d'accepter la proposition du ministère : 38 points bruts pour les 4 derniers échelons, et se sont entendues pour exiger :

- 41 point de NBI au 1^{er} décembre pour tous les infirmiers anesthésistes
- La réouverture des négociations statutaires dès l'obtention du grade de Master

Les huit organisations syndicales représentatives du personnel de la fonction publique hospitalière reçues par Roselyne Bachelot-Narquin

[6 octobre 2010]

Roselyne BACHELOT-NARQUIN, ministre de la santé et des sports, a reçu ce jour huit organisations syndicales représentatives du personnel de la fonction publique hospitalière (UNSA, CFTC, CFE-CGC, SNCH, CGT, CFDT et SUD) au cours de la troisième réunion du comité de suivi du protocole du 2 février 2010, réunion au cours de laquelle était en discussion le sujet de la prime pour les infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat (IADE).

A cette occasion, elle a indiqué que le ministère de la santé et des sports avait déjà tenu de nombreuses réunions de négociation depuis plusieurs mois selon un calendrier négocié avec les organisations syndicales. En matière relative au dialogue social et au droit de grève, elle a simplement rappelé l'obligation faite aux professionnels de la santé d'assurer le service minimum en répondant aux assignations.

Elle a également insisté sur les différents engagements pris, à savoir :

- ▶ ● la rénovation de la formation pour la conduire à un niveau master,
- ▶ ● la garantie d'exclusivité d'exercice des IADE sur les actes d'anesthésie,
- ▶ ● l'augmentation de rémunération indiciaire des personnels paramédicaux et d'encadrement dans le cadre du protocole LMD, et notamment les IADE,
- ▶ ● le versement aux IADE qui choisiront le nouveau corps revalorisé d'une prime destinée à compenser le différentiel indiciaire entre eux et les autres infirmiers.

Elle a confirmé que les réunions de travail se poursuivront, en particulier les réunions conduites par le ministère de la santé et des sports, l'enseignement supérieur et de la recherche, en partenariat avec les professionnels, sur le contenu du protocole de formation.

Elle a rendu hommage aux IADE et à l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux des établissements hospitaliers dans leur ensemble, convaincue qu'ils sont tous soucieux du respect de la continuité des soins.

Contact presse :

Service de presse du ministère de la santé et des sports
01 40 56 40 14.

